

La garantie de 2 ans offerte par Nu Skin ne prolonge pas, ni ne réduit, la garantie requise par la législation dans votre pays, mais complète cette garantie légale lorsqu'elle est inférieure à 2 ans. Toute garantie offerte par Nu Skin n'affecte pas vos droits légaux en tant que consommateur en cas de non-conformité du produit, conformément à la législation locale. En vertu des dispositions légales applicables au sujet de la garantie, tout défaut de conformité existant au moment de la livraison du produit, ou apparaissant entre cette livraison et la fin du délai prévu par votre législation locale, est couvert par Nu Skin.